



VILLE DE FRÉVENT

Envoyé en préfecture le 23/07/2020

Reçu en préfecture le 23/07/2020

Affiché le

ID : 062-216203612-20200723-2020_07_20_11-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2020

DÉPARTEMENT
DU PAS-DE-CALAIS

-oOo-

ARRONDISSEMENT
D'ARRAS

-oOo-

CANTON
DE ST-POL-SUR-TERNOISE

L'An deux Mil vingt, les vingt juillet à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Ville de Frévent sur convocation en date du dix juillet deux mil vingt étant assemblé en session ordinaire à la Salle Casino de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-François THÉRET, maire.

ETAIENT PRESENTS :

MM. Johann DELARCHE, Christine LEGUILLETTE, Tony RAMON -Christine CHABÉ, Solweig OBIN, Jacky LÉBOUGRE Christine BAISEZ, Patrick DELEU, Brigitte EVRARD, , Gaëlle LAGACHE, Eric AUGUET, Martine KIWIOR, Bryan LEROY (arrivé à 19h20), Valérie LÉBOUGRE, Daniel DUBOURDIEU- Nicole LAGACHE -Adrien LEFEBVRE -Katia LEFBEVRE – Claude ROUGEGREZ (arrivé à 19h30) – Franck MAAS – Mélanie DEMAZURE – Gérard RAMPON – Isabelle LIBESSART – Ludovic DUVAL - Ginette BEUGNET

ETAIT ABSENTE EXCUSEE :

M^{me} Stéphanie HEMERY représentée par Monsieur Franck MAAS.

Il a été procédé, conformément à l'article 53 de la loi du 05 AVRIL 1884, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M^{me} Valérie LÉBOUGRE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

OBJET :

RÉUNION A HUIS-CLOS

RÉUNION A HUIS-CLOS

L'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose :

« Les séances des conseils municipaux sont publiques.

Néanmoins, sur la demande de trois membres ou du maire, le conseil municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis-clos ».

Au regard de la crise sanitaire actuelle et des recommandations gouvernementales visant à limiter la propagation du coronavirus COVIS-19, il est

- Décidé par 19 voix POUR et 6 voix CONTRE (M. MAAS Franck, Mme DEMAZURE Mélanie, M. Gérard RAMPON, Mme Isabelle LIBESSART, M. Ludovic DUVAL) que la séance du conseil se tienne à huis-clos.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Extrait certifié conforme et transmis
à Monsieur le Préfet du PAS-DE-CALAIS
le 23 JUIL. 2020

LE MAIRE,





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2020

DÉPARTEMENT
DU PAS-DE-CALAIS

-oOo-

ARRONDISSEMENT
D'ARRAS

-oOo-

CANTON
DE ST-POL-SUR-TERNOISE

L'An deux Mil vingt, les vingt juillet à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Ville de Frévent sur convocation en date du dix juillet deux mil vingt étant assemblé en session ordinaire à la Salle Casino de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-François THÉRET, maire.

ETAIENT PRESENTS :

MM. Johann DELARCHE, Christine LEGUILLETTE, Tony RAMON -Christine CHABÉ, Solweig OBIN, Jacky LÉBOUGRE Christine BAISEZ, Patrick DELEU, Brigitte EVRARD, , Gaëlle LAGACHE, Eric AUGUET, Martine KIWIOR, Bryan LEROY (arrivé à 19h20), Valérie LÉBOUGRE, Daniel DUBOURDIEU- Nicole LAGACHE -Adrien LEFEBVRE -Katia LEFBEVRE – Claude ROUGEGREZ (arrivé à 19h30) – Franck MAAS – Mélanie DEMAZURE – Gérard RAMPON – Isabelle LIBESSART – Ludovic DUVAL - Ginette BEUGNET

ETAIT ABSENTE EXCUSEE :

M^{me} Stéphanie HEMERY représentée par Monsieur Franck MAAS.

Il a été procédé, conformément à l'article 53 de la loi du 05 AVRIL 1884, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M^{me} Valérie LÉBOUGRE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

OBJET :

DESIGNATION DES
DELEGUES APPELES A
SIEGER AU SEIN DU COMITE
NATIONAL D'ACTION
SOCIALE (C.N.A.S.)

**DESIGNATION DES DELEGUES APPELES A SIEGER AU SEIN DU COMITE NATIONAL
D'ACTION SOCIALE (C.N.A.S.)**

VU le renouvellement des Conseils municipaux du 04 Juillet 2020,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de nommer de nouveaux représentants pour siéger au sein du Comité National d'Action Sociale,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après vote à main levée,

DECIDE à l'unanimité :

- **de nommer** pour siéger au sein du C.N.A.S. :

<input checked="" type="checkbox"/> <u>Membre titulaire</u>	:	M ^{me} Christine CHABÉ
<input checked="" type="checkbox"/> <u>Membre suppléant</u>	:	M ^{me} Martine KIWIOR

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Extrait certifié conforme et transmis
A Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais

Le 23 JUL. 2020

LE MAIRE,





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2020

DÉPARTEMENT
DU PAS-DE-CALAIS

-oOo-

ARRONDISSEMENT
D'ARRAS

-oOo-

CANTON
DE ST-POL-SUR-TERNOISE

L'An deux Mil vingt, les vingt juillet à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Ville de Frévent sur convocation en date du dix juillet deux mil vingt étant assemblé en session ordinaire à la Salle Casino de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-François THÉRET, maire.

ETAIENT PRESENTS :

MM. Johann DELARCHE, Christine LEGUILLETTE, Tony RAMON -Christine CHABÉ, Solweig OBIN, Jacky LBOUGRE Christine BAISEZ, Patrick DELEU, Brigitte EVRARD, , Gaëlle LAGACHE, Eric AUGUET, Martine KIWIOR, Bryan LEROY (arrivé à 19h20), Valérie LBOUGRE, Daniel DUBOURDIEU- Nicole LAGACHE -Adrien LEFEBVRE -Katia LEFBEVRE – Claude ROUGEGREZ (arrivé à 19h30) – Franck MAAS – Mélanie DEMAZURE – Gérard RAMPON – Isabelle LIBESSART – Ludovic DUVAL - Ginette BEUGNET

ETAIT ABSENTE EXCUSEE :

M^{me} Stéphanie HEMERY représentée par Monsieur Franck MAAS.

Il a été procédé, conformément à l'article 53 de la loi du 05 AVRIL 1884, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M^{me} Valérie LBOUGRE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

OBJET :

DESIGNATION DES
DELEGUES APPELES A
SIEGER AU SEIN DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE
L'HARMONIE MUNICIPALE

**DESIGNATION DES DELEGUES APPELES A SIEGER AU SEIN DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE L'HARMONIE MUNICIPALE**

VU le renouvellement des Conseils municipaux du 04 Juillet 2020,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de désigner 2 délégués pour siéger au Conseil d'Administration de l'Harmonie municipale,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après vote à main levée,

DECIDE à l'unanimité :

- **de désigner** comme suit les délégués au Conseil d'Administration de l'Harmonie municipale

- M. Johann DELARCHE
- Mme Christine LÉGUILLETTE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Extrait certifié conforme et transmis
A Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais
Le 23 JUIL. 2020

LE MAIRE,





**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 JUILLET 2020**

**DÉPARTEMENT
DU PAS-DE-CALAIS**

-oOo-

**ARRONDISSEMENT
D'ARRAS**

-oOo-

**CANTON
DE ST-POL-SUR-TERNOISE**

L'An deux Mil vingt, les vingt juillet à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Ville de Frévent sur convocation en date du dix juillet deux mil vingt étant assemblé en session ordinaire à la Salle Casino de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-François THÉRET, maire.

ETAIENT PRESENTS :

MM. Johann DELARCHE, Christine LEGUILLETTE, Tony RAMON -Christine CHABÉ, Solweig OBIN, Jacky LEBOUGRE Christine BAISEZ, Patrick DELEU, Brigitte EVRARD, , Gaëlle LAGACHE, Eric AUGUET, Martine KIWIOR, Bryan LEROY (arrivé à 19h20), Valérie LEBOUGRE, Daniel DUBOURDIEU- Nicole LAGACHE -Adrien LEFEBVRE -Katia LEFBEVRE – Claude ROUGEGREZ (arrivé à 19h30) – Franck MAAS – Mélanie DEMAZURE – Gérald RAMPON – Isabelle LIBESSART – Ludovic DUVAL - Ginette BEUGNET

ETAIT ABSENTE EXCUSEE :

M^{me} Stéphanie HEMERY représentée par Monsieur Franck MAAS.

Il a été procédé, conformément à l'article 53 de la loi du 05 AVRIL 1884, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M^{me} Valérie LEBOUGRE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

OBJET :

**DESIGNATION DES
DELEGUES APPELES A
SIEGER AU SEIN DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU COLLEGE PIERRE
CUALLACCI**

**DESIGNATION DES DELEGUES APPELES A SIEGER AU SEIN DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU COLLEGE PIERRE CUALLACCI**

VU le renouvellement des Conseils municipaux du 04 Juillet 2020,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de nommer de nouveaux représentants pour siéger au Conseil d'Administration du Collège Pierre Cuallacci,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après vote à main levée,

DECIDE à l'unanimité :

- **de nommer** comme suit les délégués appelés à siéger au Conseil d'Administration du Collège Pierre Cuallacci :

- M. Tony RAMON
- M^{me} Gaëlle LAGACHE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

La Secrétaire de Séance,

Extrait certifié conforme et transmis
A Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais
Le

LE MAIRE,





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2020

DÉPARTEMENT
DU PAS-DE-CALAIS

-oOo-

ARRONDISSEMENT
D'ARRAS

-oOo-

CANTON
DE ST-POL-SUR-TERNOISE

L'An deux Mil vingt, les vingt juillet à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Ville de Frévent sur convocation en date du dix juillet deux mil vingt étant assemblé en session ordinaire à la Salle Casino de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-François THÉRET, maire.

ETAIENT PRESENTS :

MM. Johann DELARCHE, Christine LEGUILLETTE, Tony RAMON -Christine CHABÉ, Solweig OBIN, Jacky LEBOUGRE Christine BAISEZ, Patrick DELEU, Brigitte EVRARD, , Gaëlle LAGACHE, Eric AUGUET, Martine KIWIOR, Bryan LEROY (arrivé à 19h20), Valérie LEBOUGRE, Daniel DUBOURDIEU- Nicole LAGACHE -Adrien LEFEBVRE -Katia LEFBEVRE – Claude ROUGEGREZ (arrivé à 19h30) – Franck MAAS – Mélanie DEMAZURE – Gérard RAMPON – Isabelle LIBESSART – Ludovic DUVAL - Ginette BEUGNET

ETAIT ABSENTE EXCUSEE :

M^{me} Stéphanie HEMERY représentée par Monsieur Franck MAAS.

Il a été procédé, conformément à l'article 53 de la loi du 05 AVRIL 1884, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M^{me} Valérie LEBOUGRE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

OBJET :

DESIGNATION DU DELEGUE
APPELE A SIEGER AU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'HOPITAL LOCAL DU
TERNOIS

**DESIGNATION DU DELEGUE APPELE A SIEGER AU SEIN DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE L'HOPITAL LOCAL DU TERNOIS**

VU le renouvellement des Conseils municipaux du 04 Juillet 2020,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de nommer un nouveau représentant pour siéger au Conseil d'Administration de l'hôpital local du Ternois

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après vote à main levée,

DECIDE à l'unanimité :

- **de désigner** pour siéger au Conseil d'Administration de l'hôpital local du Ternois :

M. Jean-François THÉRET

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Extrait certifié conforme et transmis
A Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais

Le **23 JUL. 2020**

LE MAIRE,





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2020

DÉPARTEMENT
DU PAS-DE-CALAIS

-oOo-

ARRONDISSEMENT
D'ARRAS

-oOo-

CANTON
DE ST-POL-SUR-TERNOISE

L'An deux Mil vingt, les vingt juillet à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Ville de Frévent sur convocation en date du dix juillet deux mil vingt étant assemblé en session ordinaire à la Salle Casino de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-François THÉRET, maire.

ETAIENT PRESENTS :

MM. Johann DELARCHE, Christine LEGUILLETTE, Tony RAMON -Christine CHABÉ, Solweig OBIN, Jacky LEBOUGRE Christine BAISEZ, Patrick DELEU, Brigitte EVRARD, , Gaëlle LAGACHE, Eric AUGUET, Martine KIWIOR, Bryan LEROY (arrivé à 19h20), Valérie LEBOUGRE, Daniel DUBOURDIEU- Nicole LAGACHE -Adrien LEFEBVRE -Katia LÉFBEVRE – Claude ROUGEGREZ (arrivé à 19h30) – Franck MAAS – Mélanie DEMAZURE – Gérald RAMPON – Isabelle LIBESSART – Ludovic DUVAL - Ginette BEUGNET

ETAIT ABSENTE EXCUSEE :

M^{me} Stéphanie HEMERY représentée par Monsieur Franck MAAS.

Il a été procédé, conformément à l'article 53 de la loi du 05 AVRIL 1884, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M^{me} Valérie LEBOUGRE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

OBJET :

DESIGNATION DU DELEGUE
COMMUNAL POUR LA
FEDERATION
DEPARTEMENTALE
D'ENERGIE DU PAS-DE-
CALAIS (F.D.E.)

DESIGNATION DU DELEGUE COMMUNAL POUR LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIE DU PAS-DE-CALAIS

VU l'arrêté préfectoral du 26 décembre 1995 portant création de la Fédération Départementale d'Énergie du Pas-de-Calais, modifié par l'arrêté préfectoral du 28 février 1996,

VU l'arrêté préfectoral du 31 décembre 1997 modifiant les statuts de la Fédération Départementale d'Énergie du Pas-de-Calais complété par l'arrêté préfectoral du 25 novembre 2004,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 2 juillet 2013 reçue par Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais le 8 juillet 2013 portant adhésion à la F.D.E. du Pas-de-Calais,

VU l'arrêté préfectoral du 13 mars 2017 approuvant les nouveaux statuts de la Fédération Départementale d'Énergie du Pas-de-Calais

VU l'article 3 des statuts de la Fédération Départementale d'Énergie du Pas-de-Calais

CONSIDERANT que la commune de Frévent doit être représentée puisqu'étant adhérente à la F.D.E. du Pas-de-Calais,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après vote à main levée,

DECIDE par 24 voix POUR, 0 voix CONTRE, 2 Abstentions (M. MAAS).

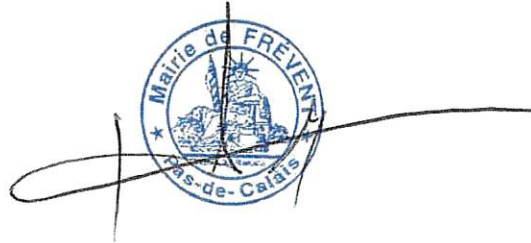
- de désigner Mme Solweig OBIN

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Extrait certifié conforme et transmis
A Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais

Le 23 JUIL. 2020

LE MAIRE,





**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 JUILLET 2020**

**DÉPARTEMENT
DU PAS-DE-CALAIS**

-oOo-

**ARRONDISSEMENT
D'ARRAS**

-oOo-

**CANTON
DE ST-POL-SUR-TERNOISE**

L'An deux Mil vingt, les vingt juillet à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Ville de Frévent sur convocation en date du dix juillet deux mil vingt étant assemblé en session ordinaire à la Salle Casino de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-François THÉRET, maire.

ETAIENT PRESENTS :

MM. Johann DELARCHE, Christine LEGUILLETTE, Tony RAMON -Christine CHABÉ, Solweig OBIN, Jacky LEBOUGRE Christine BAISEZ, Patrick DELEU, Brigitte EVRARD, , Gaëlle LAGACHE, Eric AUGUET, Martine KIWIOR, Bryan LEROY (arrivé à 19h20), Valérie LEBOUGRE, Daniel DUBOURDIEU- Nicole LAGACHE -Adrien LEFEBVRE -Katia LÉFBEVRE – Claude ROUGEGREZ (arrivé à 19h30) – Franck MAAS – Mélanie DEMAZURE – Gérard RAMPON – Isabelle LIBESSART – Ludovic DUVAL - Ginette BEUGNET

ETAIT ABSENTE EXCUSEE :

M^{me} Stéphanie HEMERY représentée par Monsieur Franck MAAS.

Il a été procédé, conformément à l'article 53 de la loi du 05 AVRIL 1884, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M^{me} Valérie LEBOUGRE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

OBJET :

**DÉSIGNATION D'UN ELU
REFERENT SECURITE
ROUTIERE**

DÉSIGNATION D'UN ELU REFERENT SECURITE ROUTIERE

VU le renouvellement des Conseils municipaux du 04 Juillet 2020,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de nommer un élu référent à la sécurité routière,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après vote à main levée,

DECIDE à l'unanimité :

- **De désigner** Monsieur Daniel DUBOURDIEU en tant qu'élu référent de la sécurité routière.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

La Secrétaire de Séance,

Extrait certifié conforme et transmis
A Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais

Le 23 JUL. 2020

LE MAIRE,





DÉPARTEMENT
DU PAS-DE-CALAIS

-oOo-

ARRONDISSEMENT
D'ARRAS

-oOo-

CANTON
DE ST-POL-SUR-TERNOISE

VILLE DE FRÉVENT

Envoyé en préfecture le 23/07/2020

Reçu en préfecture le 23/07/2020

Affiché le

ID : 062-216203612-20200723-2020_07_20_10-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2020

L'An deux Mil vingt, les vingt juillet à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Ville de Frévent sur convocation en date du dix juillet deux mil vingt étant assemblé en session ordinaire à la Salle Casino de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-François THÉRET, maire.

ETAIENT PRESENTS :

MM. Johann DELARCHE, Christine LEGUILLETTE, Tony RAMON -Christine CHABÉ, Solweig OBIN, Jacky LEBOUGRE Christine BAISEZ, Patrick DELEU, Brigitte EVRARD, , Gaëlle LAGACHE, Eric AUGUET, Martine KIWIOR, Bryan LEROY (arrivé à 19h20), Valérie LEBOUGRE, Daniel DUBOURDIEU- Nicole LAGACHE -Adrien LEFEBVRE -Katia LEFBEVRE – Claude ROUGEGREZ (arrivé à 19h30) – Franck MAAS – Mélanie DEMAZURE – Gérald RAMPON – Isabelle LIBESSART – Ludovic DUVAL - Ginette BEUGNET

ETAIT ABSENTE EXCUSEE :

M^{me} Stéphanie HEMERY représentée par Monsieur Franck MAAS.

Il a été procédé, conformément à l'article 53 de la loi du 05 AVRIL 1884, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M^{me} Valérie LEBOUGRE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

OBJET :

**ELECTION DES DELEGUES
APPELES A SIEGER A LA
COMMISSION D'APPEL
D'OFFRE**

ELECTION DES DELEGUES APPELES A SIEGER A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la circulaire préfectorale en date du 13 mars 2001 et notamment le paragraphe 5.2.,

VU l'article 22 du Code des Marchés Publics,

VU le renouvellement des Conseils municipaux du 04 Juillet 2020,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'élire de nouveaux représentants pour siéger à la Commission d'appel d'offre,

Après vote à main levée,

DECIDE à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 23/07/2020

Reçu en préfecture le 23/07/2020

Affiché le

ID : 062-216203612-20200723-2020_07_20_10-DE

- **d'élire** membres de la Commission d'appel d'offre les
nommées :


<u>PRESIDENT</u> M. Jean-François THERET - maire	<u>REPRESENTANT</u> Mme Christine CHABE - maire-adjointe
<u>MEMBRES TITULAIRES</u> M. Johann DELARCHE M ^{me} Christine LEGUILLETTE M. Tony RAMON Mme Solweig OBIN M. Franck MAAS	<u>MEMBRES SUPPLEANTS</u> M. Jacky LBOUGRE M ^{me} Nicole LAGACHE M ^{me} Katia LEFEBVRE M ^{me} Martine KIWIOR M ^{me} Mélanie DEMAZURE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Extrait certifié conforme et transmis
A Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais

Le 23 JUL. 2020

LE MAIRE,



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'MAIRIE de FREVENT' at the top and 'Pas-de-Calais' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a castle tower and a sun. The signature is a large, stylized cursive mark that crosses the stamp.



VILLE DE FRÉVENT

Envoyé en préfecture le 23/07/2020

Reçu en préfecture le 23/07/2020

Affiché le

ID : 062-216203612-20200723-2020_07_20_8-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2020

DÉPARTEMENT
DU PAS-DE-CALAIS

-oOo-

ARRONDISSEMENT
D'ARRAS

-oOo-

CANTON
DE ST-POL-SUR-TERNOISE

L'An deux Mil vingt, les vingt juillet à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Ville de Frévent sur convocation en date du dix juillet deux mil vingt étant assemblé en session ordinaire à la Salle Casino de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-François THÉRET, maire.

ETAIENT PRESENTS :

MM. Johann DELARCHE, Christine LEGUILLETTE, Tony RAMON -Christine CHABÉ, Solweig OBIN, Jacky LEBOUGRE Christine BAISEZ, Patrick DELEU, Brigitte EVRARD, , Gaëlle LAGACHE, Eric AUGUET, Martine KIWIOR, Bryan LEROY (arrivé à 19h20), Valérie LEBOUGRE, Daniel DUBOURDIEU- Nicole LAGACHE -Adrien LEFEBVRE -Katia LEFBEVRE – Claude ROUGEGREZ (arrivé à 19h30) – Franck MAAS – Mélanie DEMAZURE – Gérald RAMPON – Isabelle LIBESSART – Ludovic DUVAL - Ginette BEUGNET

ETAIT ABSENTE EXCUSEE :

M^{me} Stéphanie HEMERY représentée par Monsieur Franck MAAS.

Il a été procédé, conformément à l'article 53 de la loi du 05 AVRIL 1884, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M^{me} Valérie LEBOUGRE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

OBJET :

**ELECTION DES DELEGUES
APPELES A SIEGER A LA
COMMISSION DE DELEGATION
DE SERVICES PUBLICS**

**ELECTION DES DELEGUES APPELES A SIEGER A LA COMMISSION DE DELEGATION
DE SERVICES PUBLICS**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993, relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques,

VU les articles 1411-1 à 1411-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le renouvellement des Conseils municipaux du 04 Juillet 2014,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'élire de nouveaux représentants pour siéger à la Commission de délégation de services publics,

Après vote à main levée,

DECIDE à l'unanimité :

- **de désigner** comme suit les membres de la Commission de services publics :

<u>PRESIDENT</u> M. Jean-François THERET - maire	<u>REPRESENTANT</u> Mme Christine CHABE - maire-adjointe
<u>MEMBRES TITULAIRES</u> M. Johann DELARCHE M ^{me} Christine LEGUILLETTE M. Tony RAMON Mme Solweig OBIN M. Ludovic DUVAL	<u>MEMBRES SUPPLEANTS</u> M. Jacky LEBOUGRE M ^{me} Nicole LAGACHE M ^{me} Katia LEFEBVRE M ^{me} Martine KIWIOR M ^{me} Stéphanie HEMERY

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Extrait certifié conforme et transmis
A Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais
Le 23 JUL. 2020

LE MAIRE,



The image shows a circular official stamp of the Mayor of Frevent, Pas-de-Calais. The stamp contains the text 'Mairie de FREVENT' at the top and 'Pas-de-Calais' at the bottom. In the center, there is a coat of arms featuring a tower and a ship. A large, handwritten signature in black ink is written over the stamp.



DÉPARTEMENT
DU PAS-DE-CALAIS

-oOo-

ARRONDISSEMENT
D'ARRAS

-oOo-

CANTON
DE ST-POL-SUR-TERNOISE

VILLE DE FRÉVENT

Envoyé en préfecture le 23/07/2020

Reçu en préfecture le 23/07/2020

Affiché le

ID : 062-216203612-20200723-2020_07_20_1-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2020

L'An deux Mil vingt, les vingt juillet à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Ville de Frévent sur convocation en date du dix juillet deux mil vingt étant assemblé en session ordinaire à la Salle Casino de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-François THÉRET, maire.

ETAIENT PRESENTS :

MM. Johann DELARCHE, Christine LEGUILLETTE, Tony RAMON -Christine CHABÉ, Solweig OBIN, Jacky LEBOUGRE Christine BAISEZ, Patrick DELEU, Brigitte EVRARD, , Gaëlle LAGACHE, Eric AUGUET, Martine KIWIOR, Bryan LEROY (arrivé à 19h20), Valérie LEBOUGRE, Daniel DUBOURDIEU- Nicole LAGACHE -Adrien LEFEBVRE -Katia LEFBEVRE – Claude ROUGEGREZ (arrivé à 19h30) – Franck MAAS – Mélanie DEMAZURE – Gérald RAMPON – Isabelle LIBESSART – Ludovic DUVAL - Ginette BEUGNET

ETAIT ABSENTE EXCUSEE :

M^{me} Stéphanie HEMERY représentée par Monsieur Franck MAAS.

Il a été procédé, conformément à l'article 53 de la loi du 05 AVRIL 1884, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M^{me} Valérie LEBOUGRE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

OBJET :

**ELECTION DES MEMBRES DE
LA COMMISSION COMMUNALE
DES IMPOTS DIRECTS**

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

VU le renouvellement des Conseils Municipaux du 04 Juillet 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après vote à main levée,

DECIDE à l'unanimité :


- **de désigner** comme suit les délégués à proposer à la Direction des Services Fiscaux pour siéger à la Commission communale des impôts directs, sachant que 8 délégués titulaires et 8 délégués suppléants seront finalement retenus

<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
LEGUILLETTE Christine	AUGUET Eric
RAMON Tony	ROUGEGREZ Claude
CHABE Christine	MAAS Franck
OBIN Solweig	LEGUILLETTE Matthieu
MERCIER Jean	LAGACHE Nicole
BAISEZ Christine	KIWIOR Martine
DEQUIDT Christian	LIBESSART Isabelle
MONOT Daniel	PRUDHOMME Benoît
GAUDET Bruno	GERARD Michel
VASSEUR Eugène	DEKNUYDT Pascal
LEGRAND Christian	DELARCHE Johann
RAMPON Gérald	MAILLARD Julien
BEUGNET Ginette	LEBOUGRE Jacky
CHABÉ René	DZUIBA Jean-Claude
BODART Christophe	DUVAL Ludovic
COULON Marcel	LEROY Bryan

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Extrait certifié conforme et transmis
A Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais
Le **23 JUL. 2020**

LE MAIRE,



The image shows a circular official stamp of the Mairie de Prévient, Pas-de-Calais. The stamp features a central emblem with a figure holding a staff, surrounded by the text 'Mairie de PRÉVIENT' and 'Pas-de-Calais'. A large, handwritten signature in black ink is written across the stamp.



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 JUILLET 2020**

**DÉPARTEMENT
DU PAS-DE-CALAIS**

-oOo-

**ARRONDISSEMENT
D'ARRAS**

-oOo-

**CANTON
DE ST-POL-SUR-TERNOISE**

L'An deux Mil vingt, les vingt juillet à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Ville de Frévent sur convocation en date du dix juillet deux mil vingt étant assemblé en session ordinaire à la Salle Casino de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-François THÉRET, maire.

ETAIENT PRESENTS :

MM. Johann DELARCHE, Christine LEGUILLETTE, Tony RAMON -Christine CHABÉ, Solweig OBIN, Jacky LEBOUGRE Christine BAISEZ, Patrick DELEU, Brigitte EVRARD, , Gaëlle LAGACHE, Eric AUGUET, Martine KIWIOR, Bryan LEROY (arrivé à 19h20), Valérie LEBOUGRE, Daniel DUBOURDIEU- Nicole LAGACHE -Adrien LEFEBVRE -Katia LEFBEVRE – Claude ROUGEGREZ (arrivé à 19h30) – Franck MAAS – Mélanie DEMAZURE – Gérald RAMPON – Isabelle LIBESSART – Ludovic DUVAL - Ginette BEUGNET

ETAIT ABSENTE EXCUSEE :

M^{me} Stéphanie HEMERY représentée par Monsieur Franck MAAS.

Il a été procédé, conformément à l'article 53 de la loi du 05 AVRIL 1884, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M^{me} Valérie LEBOUGRE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

OBJET :

**ELECTION DU
« CORRESPONDANT
DEFENSE »**

ELECTION DU « CORRESPONDANT DEFENSE »

VU le renouvellement des Conseils municipaux du 04 Juillet 2020,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de désigner un membre du Conseil municipal pour qu'il soit l'interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires du département et de la région sur les questions de défense,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après vote à main levée,

DECIDE par 24 voix POUR, 0 voix CONTRE, 2 Abstentions (M. MAAS).

- **de désigner** M. Jacky LEBOUGRE « Correspondant défense »

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Extrait certifié conforme et transmis
A Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais

Le 23 JUL, 2020

LE MAIRE,





DÉPARTEMENT
DU PAS-DE-CALAIS

-oOo-

ARRONDISSEMENT
D'ARRAS

-oOo-

CANTON
DE ST-POL-SUR-TERNOISE

VILLE DE FRÉVENT

Envoyé en préfecture le 24/07/2020

Reçu en préfecture le 24/07/2020

Affiché le

ID : 062-216203612-20200724-2020_07_20_13-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2020

L'An deux Mil vingt, les vingt juillet à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Ville de Frévent sur convocation en date du dix juillet deux mil vingt étant assemblé en session ordinaire à la Salle Casino de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-François THÉRET, maire.

ETAIENT PRESENTS :

MM. Johann DELARCHE, Christine LEGUILLETTE, Tony RAMON -Christine CHABÉ, Solweig OBIN, Jacky LBOUGRE Christine BAISEZ, Patrick DELEU, Brigitte EVRARD, , Gaëlle LAGACHE, Eric AUGUET, Martine KIWIOR, Bryan LEROY (arrivé à 19h20), Valérie LBOUGRE, Daniel DUBOURDIEU- Nicole LAGACHE -Adrien LEFEBVRE -Katia LEFBEVRE – Claude ROUGEGREZ (arrivé à 19h30) – Franck MAAS – Mélanie DEMAZURE – Gérald RAMPON – Isabelle LIBESSART – Ludovic DUVAL - Ginette BEUGNET

ETAIT ABSENTE EXCUSEE :

M^{me} Stéphanie HEMERY représentée par Monsieur Franck MAAS.

Il a été procédé, conformément à l'article 53 de la loi du 05 AVRIL 1884, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M^{me} Valérie LBOUGRE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

OBJET :

**ACCORD DE PRINCIPE
SUR GARANTIE
D'EMPRUNT
GENDARMERIE**

ACCORD DE PRINCIPE SUR GARANTIE D'EMPRUNT GENDARMERIE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil qu'une demande d'accord de principe sur l'obtention de la garantie d'emprunt par la Commune de Frévent est sollicitée par la Direction de l'Immobilier de l'Etat du Ministère de l'Action et des Comptes Publics pour la validation de la faisabilité du projet de construction d'une Brigade de Gendarmerie sur la Commune de Frévent, rue Georges Clémenceau.

Le montant des emprunts s'élève à :

- Emprunt CDC sur une durée de 40 ans de 2 555 822 € ;
- Emprunt CDC Foncier sur une durée de 50 ans de 830 180 € ;
- Emprunt Caisse d'Epargne ou Crédit Coopératif sur une durée de 25 ans de 811 162 €.

Cet accord de garantie est donc sollicité pour un montant global de 4 197 164 €.

Il est précisé que le dossier de demande de garantie sera présenté après établissement des contrats de prêts par les organismes bancaires concernés.

Le CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire

DECIDE à l'unanimité de donner un accord de principe sur l'obtention de la garantie d'emprunt d'un montant de 4 197 164€ pour le projet de la construction d'une brigade de gendarmerie à FREVENT.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Extrait certifié conforme et transmis
A Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais

Le 24 JUIL. 2020

LE MAIRE,

